L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, NO. 73 RUE DE CHARTRES,
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 7 JUIN.

ELECTIONS DU 21 MAI.

Nous avions déjà donné les résultats des élections du 21 mai; voici les chiffres de voix donnés aux candidats :

CHARENTE

Arrondissement de Cognac.

M. Comèo d'Ornano, impérialiste ..... 9,496 élu
M. Planat, républicain 5,624

CÔTES-DU-NORD.

Arrondissement de Guingamp.

M. de Gouyon, duc de Feltre, impérialiste ..... 7,638 élu
M. Thomas, constitutionnel 750

Arrondissement de Londéac.

M. Carré-Kérisouët, républicain. 10,211 élu
M. Veillet, légitimiste, invalidé. 5,523

GERS

Arrondissement d'Auch.

M. Peyrusse, impérial., invalidé. 7,851 élu
M. Jean David, républicain 7,762

LANDES

Arrondissement de Dax.

M. Loustalot, républicain ..... 6,066 élu
M. de Cardenau, légitimiste, invalidé 5,946

HAUTE-LOIRE

1re circonscription du Puy.

M. Guyot-Montpayroux, rép. 7,156
M. Jouve, républicain 2,157
M. de Miramon-Fargues, légitimiste, invalidé 5,194
(Ballottage.)

Arrondissement d'Yssengeaux.

M. Malartre, monarchiste, invalidé ..... 9,517 élu.
M. Bianchon, républicain 7,754

MAINE-ET-LOIRE

2ème arrondissement d'Angers.

M. Maillet, républicain ..... 9,813 élu.
M. Faré, monarchiste, invalidé. 9,582

BASSES PYRÉNÉES.

Arrondissement d'Orthez.

M. Vignancourt, républicain ... 8,998 élu.
M. Chesnelong, monarchiste, invalidé 8,703

SARTHE.

2e circonscription du Mans.

M. Haentjens, impérialiste, invalidé ..... 11,229 élu.
M. Cordelet, républicain 8,617
(Il manque 9 communes.)

HAUTE SAVOIE.

Arrondissement de Thonon.

M. Folliet, républicain ..... 7,939 élu.
M. de Boigne, monarchiste, invalidé 6,814

DEUX-SÈVRES.

Arrondissement de Bressuire.

M. de La Rochejaquelin, légit., invalidé ..... 8,934 élu.
M. Bernard, républicain 8,915

Arrondissement de Melle.

M. Giraud, républicain ..... 10,448 élu.
M. Armé de la Chevrière, lég., invalidé 9,406

LA FIN DES PROPOSITIONS D'AMNISTIE.—Nous lisons dans la *Patrie* :

Trois propositions d'amnistie ont encore été discutées à la séance de la Chambre. Il y a eu celle de M. Margue, celle de M. Audrieux et celle de M. Allain-Targé. Ce ne sont que des propositions d'amnistie partielles, mais qui ne laissent pas que d'avoir encore une certaine étendue. Maintenant qu'elles ont succombé, il serait peu intéressant de rechercher en quoi elles différaient les unes des autres. Nous ne dirons qu'un mot de celle de M. Margue, qui exceptait de l'amnistie les assassins, les incendiaires, les voleurs et ceux qui avaient exercé de grands commandements militaires. M. Margue arrivait de sa province avec une réputation d'orateur qu'il ne paraît pas avoir complétement justifiée. Il est vrai qu'il était difficile de dire quoique chose de plus que le quatrième jour de la discussion. Son projet, qui seul des trois a été soumis au scrutin, a réuni 105 suffrages. En résumé, voilà toutes les propositions repoussées; il faut espérer qu'elles ne reparaîtront pas de suite. Le règlement les condamne à un sommeil parlementaire de six mois.

On avait vu hier avec étonnement M. Gambetta figurer parmi les membres qui avaient voté contre la proposition d'amnistie soutenue par M. Margue. Au début de la séance d'hier, Gent est venu, au nom de M. Gambetta, retenu à la commission du budget, déclarer que ce vote était le résultat d'une erreur qu'il fallait attribuer à l'imprimerie du *Journal officiel*. M. Gambetta a voté pour la proposition de M. Margue.

LES OBSÈQUES DE M. ESQUIROS.—Marseille, 21 mai.—Le défilé du cortége funèbre de M. Esquiros a duré une heure et demie. En tête marchaient cinquante communaux radicaux portant des bras de deuil noirs. Ensuite venaient un nombre de femmes libres-penseuses et quelques jeunes filles portant un drapeau, puis quatre musiques des faubourgs et villages voisins; une vingtaine de drapeaux, portés par des dignitaires des loges maçonniques. Trois drapeaux de l'ancienne municipalité, du conseil d'arrondissement; deux trophées, l'un de fleurs rouges, l'autre d'immortelles. Le char funèbre suivait, attelé de quatre chevaux empanachés tenus en main par des valets de pied en riche livrée. Derrière le char, six livrées de cérémonie aux bonnets galonnés d'argent. La foule suivait, marchant sur quatre personnes de front. On l'évalue à 20,000 âmes. Un calme général régnait dans le cortége et sur les spectateurs.

L'autorité s'est abstenue de placer des groupes sur le passage du cortége. Elle s'est aussi abstenue d'assister aux funérailles. Aucun fonctionnaire n'y a été officiellement délégué.

Marseille, 21 mai.

Le journal *Égalité* publie des discours prononcés à la porte de l'ancien cimetière, notamment celui de son rédacteur principal, à l'occasion des funérailles d'Esquiros.

M. Lapaloud a parlé au nom de la presse républicaine.

M. Brémond, vénérable de la loge dont M. Esquiros était membre, lui a rendu les honneurs maçonniques sur sa tombe.

M. Clovis Hugues a lu un poème d'adieu.

Une délégation du conseil municipal d'Aix et d'autres communes de la province assistaient aux obsèques.

Les journaux félicitent le peuple de son calme et de sa discipline.

—Les habitants de la petite ville de Honda (Etats-Unis de Colombie) ont été témoins le 4 du mois dernier d'une ascension aéronautique dont les résultats ont été malheureusement des plus tragiques. Le ballon avait été gonflé avec de l'air chauffé, sur la grande place de la ville, en présence d'une foule évaluée à 2000 personnes environ. L'opération du gonflement terminée, l'aéronaute-gymnaste parut, tout brillant, dans un costume couvert de paillettes, rouges, or et argent, portant dans une main le drapeau de Colombie. Il ne tarda pas à donner l'ordre : "Lâchez tout !" Puis, au milieu des acclamations de la foule, il s'éleva rapidement à une hauteur estimée à 2000 pieds. A ce moment l'aérostat parut s'arrêter, puis on aperçut une épaisse fumée qui sortait d'un des côtés du ballon ; la foule assistait n'est plus qu'une préoccupation : quel allait être le sort du malheureux aéronaute qui était suspendu à deux mètres du sol à ce ballon auquel une étincelle avait mis le feu sans qu'on s'en fût aperçu pendant le gonflement.

L'aéronaute s'était laissé glisser au bout de la corde du trapèze suspendu au-dessous de la nacelle ; le seul espoir qu'on pût conserver à son égard était de le voir tomber sur le sommet d'une montagne voisine de la ville, qui s'élève à 2,000 pieds de hauteur. Il n'en fut pas ainsi malheureusement ; le ballon tout en flammes s'abattit à mi-côte de la montagne et le malheureux gymnaste a été ramené les côtes brisées, respirant encore, mais sans qu'on pût conserver aucun espoir de le sauver. Il est mort, en effet, quelques heures après et a été enterré le jour même, au milieu d'un concours énorme de population.

DE LA MANIÈRE D'ACCOMMODER LES FRAISES.—Sous réserves, la recette parisienne que voici :

—Comment faut-il manger les fraises? D'ancienne—et c'est même le plus grand nom bre—se contentait de les saupoudrer de sucre, et de les arroser de vin rouge. Le vin rouge enlève leur saveur.

On a inventé depuis quelque temps la fraise au champagne, qui est absolument détestable.

La fraise au miel, au lait ou à la crème, est bien fade et ne plaît guère qu'aux dames.

La fraise au kirsch est préférable, et de beaucoup, à ces deux mélanges, mais il importe de ne se servir de kirsch extra-fin, sans quoi la fraise perd son goût.

Un de nos amis nous a dernièrement préconisé la fraise au madère.

Nous avons voulu essayer, et nous avons constaté que cette nouvelle combinaison ne répondait pas tout à fait aux éloges qu'on nous en avait faites.

Toutefois, nous conseillons aux gourmets de l'expérimenter, à la condition cependant que, conformément à la recommandation faite plus haut, ils emploieront du vrai madère.

La fraise au zeste de citron nous semble encore meilleure que la fraise au madère.

Mais ce qui, pour nous, nous paraît atteindre la perfection, c'est la fraise au vinaigre.

Une *terme* de bon vinaigre blanc, dans une assiette, donne une saveur particulière à la fraise, qui, pour nous, sert de l'exquisite vrai, *pleure* et exhale ses plus doux parfums.

Le Docteur Ferrière

ENTREPRENDRA, avec succès, la guérison d'ulcères, maladies chroniques, 214, rue Dauphine, entre Racine et Carmélites. Consultations : de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 19mar—1an

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi ; il est très plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure ; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet ; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédure ; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte ; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que l'article six cent quarante-quatre du Code des Procédures soit amendé de manière à être comme suit : "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qu'ils donnent les moyens d'existence ; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation. D'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens ôtaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fournaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec.2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et, sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus —ou à l'amende et à l'emprisonnement—au gré de la Cour.

Sec.3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876,
(Signé) WM. P. KELLOGG.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

Signal d'incendie, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désignent le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis au moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups ; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Margain et St-Charles.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux. rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 13, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*75 Coin Canal et Camp.
83 Case pompe No 5 et City Hall.
88 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson. Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
154 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Trémé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Trémé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, François et Broad
253 Case Hook & Ladder No 3.
255 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
256 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bazatelle et Esplanade.
314 Coin Bon Enfant et St-Antoine.
315 Coin Bon Enfant et Champ Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*513 Station Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clonet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Coin Raynes et Dauphine.

Salle du Comité Démocrate de la Paroisse.

PAROISSE D'ORLÉANS.

A une assemblée du Comité tenue dans la soirée du 30 mai 1876, le préambule et les résolutions suivantes ont été adoptés.

Attendu qu'il est d'une importance vitale d'obtenir, à la prochaine campagne, la coopération de tous les votants démocrates et conservateurs.

Il est résolu que chacun des clubs centraux des wards de cette paroisse procédera à un nouvel enregistrement des votants démocrates et conservateurs de son ward ; que cet enregistrement sera inscrit sur un double livre de livres, du 5 au 20 juin inclusivement, sous la surveillance du commissaire désigné par les présidents des clubs centraux ou élus par les dits clubs centraux.

2° Les présidents des clubs centraux nommeront ou les clubs éliront des commissaires qui s'occuperont de la révision des livres d'enregistrement, du 21 au 28 juin inclusivement, et dont le devoir sera de délivrer un certificat d'enregistrement à chaque votant dûment enregistré.

3° Chaque club central transmettra au comité de paroisse, vers le 29 juin, une copie de l'enregistrement dûment revu.

4° Aucun votant ne pourra se faire enregistrer à moins qu'il ne produise des papiers d'enregistrement d'Etat de 1874, ou qu'il ne soit reconnu par deux votants responsables du warden qu'il ne soit devenu majeur depuis le dernier enregistrement.

5° Le 30 juin, il sera procédé, dans chacun des wards, à l'élection des officiers suivants du club central : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier ; il sera procédé, également, à l'élection de deux délégués au comité de paroisse.

Les polls seront ouverts de 7 heures du matin à 8 heures du soir, et personne ne pourra voter à moins qu'il ait été dûment enregistré comme votant du ward.

P. MALOCHER, Président.
WILL STEVENS, Vice-Président.

Les Présidents des divers Clubs Centraux de Wards auront à conférer immédiatement des mesures pour mettre à exécution les clauses ci-dessus.

2 juin—2t E. L. BOWER, Secrétaire.

SPECTACLES, BALS, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

Samedi soir, 17 juin 1876, à 7 1/2 heures.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
—OFFERTE PAR LE—
CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS
AU BÉNÉFICE DE
MR. FERNAND ARMANT,
Auteur Lauréat du grand Concours Dramatique International de Paris 1875.

Première représentation sur la scène et en langue française de
"LES BRAVES GENS et de LA FAUVETTE."
Con dédicatoire, un acte par F. Armant.
Cinquième acte du drame lauréat de F. Armant,
"LES PATRIOTES,"
précédé d'une conférence par l'auteur.

Au lever du rideau le MENUET-ROCHAMBEAU, sous la direction de Mr. Auguste Davis.
Billets $1 00—3mes 50 cents.
3 juin—1jr

Grand Pique nique de Pompiers,

—DONNÉ PAR LE—
VOLUNTEER FIRE CO, No 1,
—ET LE—
VIGILANT FIRE CO., No 3,
Aux Fair Grounds,
LES DIMANCHES, 18 et 25 JUIN 1876.

Prix du billet ..... 50 cents.

Gratis pour les dames et les enfants.

Un coupon attaché à chaque billet donne au porteur la chance un grand nombre de ces suivants :

1o Une montre en une chaîne massive, pour un monsieur ;
2o Une montre et une chaîne de dame, pour une dame ;
3o Une machine à coudre, de singer ;
4o Une montre en or, pour un monsieur ;
5o Une paire de bracelets de dame ;
6o Un fourneau de cuisine, No 7 ;
7o Une pipe en écume de mer ;
8o Une canne à tête d'or.

PROGRAMME.

Course de poniés, pour tous, un mille ;
Course au trot, un mille à la fois, pour les chevaux qui n'ont jamais excédé 2:45 ;
Course d'un mille, pour tous ;
Course à l'amble, un mille à la fois, pour tous ;
Course de poniés de moins de 14 mains, un mille ;
Course de mulets, un mille. Le dernier mulet aura le prix.
Course au trot des chevaux de pompes à bras, un mille, pour tous les chevaux des départements de la Nlle-Orléans, de Carrollton, Algiers et St Carrollton.
Jeu—Course entre le "Louisiana" et le "Lion Horse" du No 3, attelés à des pompes à bras—un mille—bourse de $ 50.
Course au trot, des charrettes de livraison, un mille.
Course au trot, des charrettes de bouchers.
Course au trot, des hacks-taxis, un mille, pour tous les chevaux des quatre départements.
Défi—Course entre le cheval "Sammy" (le No 1 et le cheval "Baker" (le No 12, attelés à des chars-pompes, un mille, au trot, pour 2 barils de bière.
Le foreman de chaque compagnie conduira son cheval.
Course de petits vendeurs de journaux—1/4 de mille.
Course à pieds—100 yardes—pour tous les membres du département.
Course, au trot, d'attelages de deux chevaux, pompes à vapeur, un mille, pour toutes les compagnies des quatre départements.
Jet d'eau, par 100 pieds de tuyaux : Prix, $100 et les cornes du "Champion" du Volunteer No 1, pour toutes les pompes à vapeur du département.
Jet d'eau, par pompe de 2e ordre. Prix, $25 en or et une paire de cornes dorées—pour toutes les pompes de 2e ordre.

Il y aura en outre beaucoup de jeux en plein champ, sous la direction du comité—course au sac, course de brouettes, cochon à la queue graissée, poteau graissé, &c.

Grand bal sur la plateforme et dans la bâtisse en briques.

La musique sera exécutée par le Crescent City Band et le Fair Ground's Band.

Les barraques, les buvettes, &c., pour ce pique-nique seront vendus, aux Fair Grounds, le dimanche, 11 juin, à 11 heures du matin.

F. SCHNEIDER,
Président.
A. JAS,
Assistant du secrétaire d'Etat
9 juin—

Jardin de Wenger

11 et 13. RUE BOURBON 11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains ; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. La meilleure bière et les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIÈRE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.

Le plus grand orgue-orchestre du monde joue de 11 heure du matin à minuit. 13jan—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante :

P. Irwin.	John Henderson.
Thomas Kink,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Gardner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanus.

F. J. Gaquet.

Et, le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois : un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires—ce qui fait, avec la réduction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.
Nlle-Orléans, 12 mai 1876. 21mai—21,26,4,11 Sujuin

CARBONICO-PHOSPHATED
COD LIVER OIL
U. S. PATENT 1876

L'ACIDE CARBONIQUE

disoutt le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et en FAVORISE LA DIGESTIBILITÉ, et le rend plus AGRÉABLE au plus DÉLICAT des estomacs.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit aujourd'hui par un brevet d'invention, en plus DÉLICIEUSE ne sont que de SIMPLES MIXTURES rancissant facilement. Se vendre par tous les Droguistes.

Renseignements et ordres A. JAS,
Droguiste 103 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 13avril—2m

ELITE CLUB ROOM,

40 ..... Rue St-Louis 40

Entre Chartres et Passage de la Bourse.

Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.

BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.

19déc—1an

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.

Le Pontchartrain Cheap Store.

Tenu par

J. A LACROIX,

Au coin des rues François et Victoire.

BOTTES ET SOULIERS

de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi un assortissement complet d'articles de première fraîcheur offerts à des prix qui défient la concurrence.

Les acheteurs sont priés de venir examiner mes stocks avant de faire leurs achats ailleurs.

Ma devise est :

Ventes rapides et légères bénéfices.

21 déc—1an.

LEON QUEYROUZE. CHAS. BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE
EPICERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville.

BLACKMAR & FINNEY
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH
PIANOS ORGANS & MUSIC

CONSULAT DE FRANCE

—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
11 RUE ST-LOUIS.

Avis Honnêtes—Juin 1876.

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A	K
Aladie (Dr Pierre)	Kien (Anatole)
Alaby (Jean)	L
Auzies (François)	Lisboui (Mme)
B	Lacroix (Mme Vve Adolphe)
Ballon (Lucien)	Longforest (Charles)
Bayle (Nicolas)	Lamot (Jean)
Bélhande (Antoine & Joseph)	Lasalle (Jean)
Bonnet (Alphonse)	Lauer (les époux)
Basset (Mme Vve)	Lobit (les époux)
Brauns (Mme Vve)	Latour — (Mr)
C	M
Carrau (Jean Marie)	Marsan (Henri Bernard)
Clément (François)	Maurier (Constant)
Campagnet (Pierre)	Michel (Joseph)
Cassagne (Benoit et Ma-rie)	Mercier (Charles)
D	P
Doure (Isidore)	Pichet (Marie)
Deschatelets (F)	Pavy (Gustave)
Drauz (Antoine)	Petit (Alexandre)
F	Q
Fournier (Hippolyte)	Queru (Pierre)
Faldé (Elias Arthémise et Elvina)	R
	Rouote de la Cour (Mlle)
G	S
Garde (Jean)	Sassous (Mme Marie)
Grosgoreat (Louis Jose-Sanarens (Adrien Eugène)	Sauvin (Eugène)
Gartiez (Etienne)	T
Garrus (Paul)	Thiebaut (Alphonse)
Gabriel (Marie)	Tonus (Baptiste)
H	
Hélier (Mr)	

La Chancellerie du Consulat, sise rue St Louis No 11, est ouverte tous les jours (le dimanche exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

2juin—2t REYNAUD.

A vendre,

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill) rue Lamarque Vendôme, au coin des rues Calliope et Remparts :

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond (ceiling) à $12 50 les mille pieds, livré.

R. W. Scarfe à $12 00 les mille pieds, livré.

Conditions—Comptant.

NICHOLAS OGDEN.
Rue des Duels.

SPECTACLES, BALS, &c.

GRAND PIQUE-NIQUE!

DONNÉ PAR LA
SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE
—DE—
ST-MAURICE
Dimanche, 11 Juin 1876,
Dans l'Habitation Derville-Lozes,
PRÈS DES ABATTOIRS.

Programme :

1. Grande Sortie et Procession avec Musique de la Société, à 10 heures A. M.
2. Jeux, Courses, Loterie et Amusements divers.
3. Le soir, Grand BAL CHAMPÊTRE sur une immense Plate forme.
4. Musique toute la journée par une Bande choisie.

Prix du Billet

Pour Hommes et Jeunes Gens au-dessus de 14 ans, 50 cents. Dames (avec Cavalier) et Enfants, Gratis.

☞ Le Comité d'Arrangements se réserve le droit de refuser l'admission au portier d'un billet en lui remettant 50 cents.

☞ En cas de mauvais temps, le Pique-Nique sera ajourné et le billet sera valable pour le jour fixé.

LE VENTE AU DESCAN de la Barre du Restaurant Soldat, rue Gredin Manda, aura lieu DIMANCHE, 11 JUIN 1876, à 2 heures de l'après-midi, par Jean Dervillé, Vendeur.

Les portes seront ouvertes à 10 heures précises du matin.

2 juin—6 f 2,3,4,6,9,11

La célébration DU CENTENAIRE

PAR
L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane
AUX FAIR GROUNDS,
Le Mardi, 4 Juillet 1876,

surpassera en beaucoup toutes les fêtes précédemment données par cette organisation.

Le programme des amusements, qui l'on prépare sera très long et très attrayant ; il sera publié aussitôt qu'il sera complété.

Les invitations pour invitations de dames seront envoyées à l'imprimerie quel membre de l'Association.

Toute correspondance relative à la célébration doit être adressée au Président du Comité, Lock Box 1795.

THOS. F. BRAGG,
14 mai, 21, 28 juin 4, 11, 18

Chemin de fer d'Orléans.

TRAINS POUR LES FAIRGROUNDS.

LA Compagnie du Chemin de fer d'Orléans prévient les Sociétés, les clubs, les Ecoles et les Réunions particulières qui organisent des pique-niques et qui ont besoin de CARS pour se transporter, eux et leurs invités, aux Fair Grounds, qu'ils n'ont qu'à en informer le bureau de la Compagnie, coin Laharpe et White, ou au Président, 7 LAFAYETTE, No 5, rue St-Louis. Les excursionnistes seront déposés en face de la porte centrale des Fair Grounds. 23mai 15f

Les bâtisses seront ouvertes au public le Dimanche, 11 Juin, à 10 heures du matin.

Le Pique-Nique sera dirigé par le Professeur Dervillé, élève du Collége de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, chargé de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1877 lui a décerné une médaille pour les meilleurs râteliers artificiels. 2mov—

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Médecal Institute de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des excès, l'usure de l'esprit, le fruit de vingt ans d'expérience. Prix 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 31 East 10th street, New-York. 14avril—6m

REMEDE INFAILLIBLE

—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.

LE remède de Mme Willos qui est infaillible en même dans les cas de dyssenterie les plus graves, vient d'être patenté officiellement sous le nom de "WILLOS DYSSENTERY REMEDY."

On peut s'en procurer au dépôt général rue Magny, No 132 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste ; en Statistique et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur tout ce vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des troubles de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs ; comme maladies d'estomac, maladies nerveuses, douleurs et rhumatisme, &c. Il importe les meilleurs médecins de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 8 à 8 heures.

2mars76—1an

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir ? qu'est-ce que le passé ? qu'est-ce que nous ? quel fluide magique nous environne ? quelle loi régit le monde ? qu'importe le plus de connaître !

Madame Anna, diseuse de bonne nouvelle, est une garante, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie : bonheur, santé, maladie, affaires, mariages et les lotteries ; elle, seule, indique les numéros gagnants et les pièces cachées.

Office : rue Bourbon, 214, entre Baronne et Carondelet. Heures : depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 du soir.

Minor—1an

Au Public.

Les soldats de la guerre du Mexique répondirent à l'appel de leur pays ; ils défendirent son drapeau, montrèrent de sa force et sa justice. Nombreux parmi eux, qu'ils vivent ou qu'ils aient péri, qu'ils étaient dignes de leurs ancêtres. Le gouvernement américain donna la paix à ce pays conquis, détrôna un dictateur, rendit à une nation délivrée le droit de se gouverner elle-même, et, pour toute récompense, pour une dette indemnité, que les droits des citoyens américains fassent respectés à l'étranger comme chez eux.

Les Etats-Unis achetèrent du Mexique une partie du territoire, qui, bien qu'appartint à la race espagnole depuis plus de deux siècles, était peu habité et peu productif.

Avant donc aux soldats américains de la guerre du Mexique que sont dues la reconnaissance des droits américains dans un pays étranger, l'acquisition de l'Orégon de la Californie et du Nouveau Mexique.

Le pinpart des soldats de Taylor et de Scott sont morts. Les survivants ne sauraient être sympathiques de chercher des avantages politiques dans des faits glorieux que la reconnaissance nationale a déjà récompensée, ces faits ne pourraient guère, d'ailleurs, donner les grandes questions du jour.

A qui donc appartiendrait-il de rappeler aux citoyens de la Louisiane l'origine de nos libertés et de notre nationalité !

Mais par ces considérations, les vétérans louisianais associés de la guerre du Mexique invitent le peuple de l'Etat à célébrer le centenaire à la Nlle-Orléans ; ils croient

Qu'il est très important de signaler à la jeunesse, aux citoyens qui sont émigrés ou dont les ancêtres immédiats sont venus s'établir aux Etats-Unis à une époque de paix et de prospérité, les sacrifices qu'exige la force du gouvernement et les immenses progrès qui en découlent. Il leur sera utile, il sera utile à d'autres, de conserver, comme les Hébreux, le souvenir des souffrances que leurs ancêtres ont endurées en traversant les révolutions pour arriver à la liberté.

Qu'une très petite partie du peuple est à même de se rendre à Philadelphie, à cause de la distance et des frais.

La célébration, si elle avait lieu ici, démontre rait à toute la population la valeur de l'Union ; lui ferait apprécier les sacrifices qui ont pu lui faire établir et maintenir cette Union. Les citoyens auraient plus de respect pour le trésor dont ils ont hérité et qu'ils doivent s'appliquer à conserver. Il serait même à désirer que tous les Américains, le même jour et à la même heure, offrissent leurs remerciements à Dieu, et le prient de continuer à protéger le pays aussi longtemps que la Nation Américaine le méritera.

Capitaine WM. TENBRINK, président.
Capitaine JOHN PUBCELL, vice-président
Capitaine J. E. BOEELEN, vice-président
Soldat J. BENJ. CHANDLER, secrétaire.
Capitaine J. M. VANDEGRIFF, trésorier.
Sergent J. W. DEMAREST, marshal.

Comité exécutif du Louisiana Associated Veterans of the M